

ARRONDISSEMENT  
DE  
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

7 FEVRIER 2008

Le nombre de Conseillers  
en exercice est de 39

OBJET

**Exposition temporaire et  
section permanente  
consacrées à Paul et  
André Vera –  
Demande de subvention  
à la Direction Régionale  
des Affaires Culturelles**

En vertu de l'article L.2131-1  
du C.G.C.T.  
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye  
atteste que le présent document  
a été publié le 8 février 2008  
par voie d'affichages  
notifié le .....  
transmis en Sous-Préfecture  
le 22 février 2008  
et qu'il est donc exécutoire.

Le 22 février 2008

Pour le Maire,  
Par délégation,  
Le Directeur Général des Services

  
Mathieu LHERITEAU

L'an deux mille huit, le 7 février à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 31 janvier deux mille huit, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY, Maire.

Etaient présents :

Madame CROS, Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Monsieur BERLIE, Madame DESCHAMPS, Monsieur PIVERT, Monsieur DERCHÉ, Madame RICHARD, Monsieur AUDURIER, Madame de JOYBERT, Madame MARGOT-MALARD, Monsieur SCHAEFFER, Monsieur TASSEL, Monsieur MOREL, Madame CADOREL, Monsieur HAÏAT, Monsieur BAZIN d'ORO, Madame MAUVAGE, Madame BOISSERIE, Monsieur PRIoux, Monsieur GARNIER, Madame ROCCHETTI, Madame GENDRON, Monsieur RAVEL, Monsieur FAVREAU, Madame ROUGNON, Madame SALHI, Monsieur CHARREAU, Monsieur LAURENT, Madame FRYDMAN, Monsieur BINET, Monsieur LEBRAY, Madame GOMMIER, Madame USQUIN

Avaient donné procuration :

Madame FUCHS à Madame DESCHAMPS  
Madame ALLARD à Madame RICHARD  
Monsieur de la LANDE de CALAN à Monsieur SOLIGNAC  
Madame ISAAC-de LEMOS à Monsieur LAURENT

Secrétaire de Séance :

Madame MAUVAGE

**N° DE DOSSIER** : 08 A 01 a

**OBJET** : EXPOSITION TEMPORAIRE ET SECTION PERMANENTE CONSACREES A PAUL ET ANDRE VERA – DEMANDE DE SUBVENTION A LA DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES

**RAPPORTEUR** : Monsieur BERLIE

---

**Monsieur le Maire,  
Mesdames, Messieurs,**

La Ville de Saint-Germain-en-Laye organise, de septembre 2008 à janvier 2009, une exposition temporaire consacrée à l'œuvre de Paul et André Vera qui se poursuivra par l'ouverture d'une section permanente du fonds Vera, conformément aux obligations de la donation.

Cette exposition temporaire est éligible à une subvention de l'Etat.

La Direction Régionale des Affaires Culturelles pourrait subventionner la totalité de l'opération concernant l'exposition temporaire. Elle a déjà versé, en 2007, une subvention de 5 000 € au titre de la préparation et de la recherche muséographique.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de solliciter une subvention au montant le plus élevé auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette opération.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

ADOPTE, à l'unanimité, l'ensemble des dispositions susmentionnées.

POUR EXTRAIT CONFORME  
AU REGISTRE DES DELIBERATIONS,  
Pour le Maire,  
Le 1<sup>er</sup> Maire-Adjoint,  
Conseillère Régionale d'Ile-de-France



Roselle CROS